

ELECTIONS DES MAIRES ET DES ADJOINTS

Bordereau d'envoi

Collectivité :
Tél :
Courriel :

Documents	Déposé à la préfecture	Transmission de la délibération par @ctes	Observations
Procès-verbal élections maire et adjoints (en deux exemplaires)			
Annexes à joindre au procès-verbal (bulletins avec leurs enveloppes et enveloppes avec leurs bulletins déclarés nuls, le tout placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin			
Annexes à joindre au procès-verbal (bulletins blancs)			
Feuille de proclamation des résultats annexée au procès-verbal de l'élection (en deux exemplaires)			
Tableau du conseil municipal (en deux exemplaires)			
Délibération déterminant le nombre d'adjoints : à joindre avec les documents ci-dessus si envoi par courrier ou dépôt à la préfecture et si vous n'êtes pas raccordé à l'application @ctes (en deux exemplaires)			
Délibération déterminant le nombre d'adjoints à transmettre via l'application @ctes			

Mettre une croix dans les cases correspondant à votre transmission des différents documents.

Pour toutes questions relatives à ces documents, merci d'utiliser l'adresse de messagerie suivante : pref-institutionslocales@loir-et-cher.gouv.fr